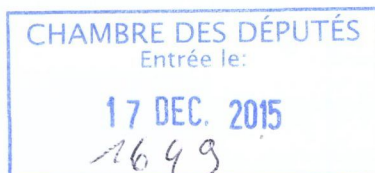




FRAKTIOUN



Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 17 décembre 2015

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une question parlementaire à Madame la Ministre de la Santé au sujet des maisons médicales.

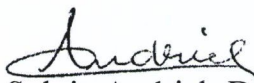
Les maisons médicales qui ont été créées en 2008 sont implantées dans chacune des trois régions hospitalières à proximité des hôpitaux d'Esch-Alzette, Luxembourg et Ettelbruck. Elles ont pour mission d'assurer le service de remplacement en médecine générale et garantissent la continuité des soins des patients en dehors des heures d'ouverture du cabinet de leur médecin.

Dans le cadre de la réorganisation des gardes hospitalières sur le territoire de la capitale entre les Hôpitaux Robert-Schuman et le Centre Hospitalier de Luxembourg, il a été convenu que dorénavant la Zitha Klinik n'assurera plus de garde pendant la nuit et les weekends.

Au vu de ce qui précède, j'aimerais poser les questions suivantes à Madame la Ministre de la Santé :

- La réorganisation des gardes hospitalières, aura-t-elle un impact sur la maison médicale sise rue Michel Welter, à proximité de la Zitha Klinik, comme il avait été retenu en 2008 que les maisons médicales se devaient d'être localisées dans les parages d'un hôpital de garde ?
- En 2014, Madame la Ministre avait annoncé que son ministère ainsi que les médecins coordinateurs étaient en train d'évaluer l'activité des maisons médicales. Cette évaluation a-t-elle entretemps été achevée ? Dans l'affirmative, quels en sont les résultats ? Ressort-il de cette évaluation que les maisons médicales constituent une véritable plus-value structurelle dans la dispense des soins par rapport aux services de garde réalisés par les hôpitaux ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.


Sylvie Andrich-Duval
Députée



Luxembourg, le 20 janvier 2016



Monsieur le Ministre
aux Relations avec le Parlement
Service Central de Législation
43, boulevard F.D. Roosevelt
L – 2450 LUXEMBOURG

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe une réponse de la soussignée à la question parlementaire no 1649 du 17 décembre 2015 de Madame la Députée Sylvie ANDRICH-DUVAL.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

La Ministre de la Santé,

Lydia MUTSCH



20.01.16

Réponse à la question parlementaire n° 1649 du 17 décembre 2015 de Madame la Députée Sylvie ANDRICH-DUVAL concernant les maisons médicales.

Le lieu de la maison médicale de la région Centre sise à Luxembourg ville n'est pas appelé à être modifié ; il est utile de rappeler dans ce contexte que la garde alternée des hôpitaux de la région centre impliquait déjà, et bien antérieurement aux nouvelles dispositions en matière de rôle de garde des hôpitaux de cette même région, que le service d'urgence sis à la Zitha Klinik n'assurait la garde qu'une nuit sur cinq et une fin de semaine sur cinq.

Ainsi, pour 80% du temps, le lieu de consultation de la maison médicale de la région centre n'était pas localisée dans les environs immédiats de l'hôpital de garde.

Il faut néanmoins noter que cette analyse est limitée du fait que les données concernant les problèmes de santé ayant motivé le recours aux maisons médicales ne sont actuellement pas enregistrées par les médecins généralistes de manière systématique lors des consultations et des visites.

La proportion de patients ayant été adressés vers un service d'urgence, ayant bénéficié d'une prescription médicale (médicaments, autres prestations de santé) ou d'un congé de maladie n'est pas non plus chiffrable.

De telles données ne sont dès lors pas encore disponibles pour une évaluation de la réelle plus-value dans le cadre de notre système de santé.

Or, il a été annoncé lors de la dernière réunion quadripartite, qu'un groupe de travail est en cours de constitution, dont le mandat est de formuler des propositions favorisant le désengorgement des services d'urgence.

Dans ce contexte, les données relatives à l'activité des maisons médicales sont analysées, dont les résultats seront présentés avec les conclusions du groupe de travail.